

PROJET EDUCATIF

Association d'éducation populaire, l'ARVEL a été créée en 1958 pour permettre aux enfants quels que soient leurs milieux familiaux ou leurs origines de partir en vacances et de partager des loisirs entre jeunes. Depuis 1976, l'Association adhère à l'Ufcv dont elle partage les valeurs et les finalités.

Aujourd'hui, l'ARVEL organise des séjours pendant les vacances d'été et d'hiver, et des classes découvertes tout au long de l'année.

L'ARVEL veut promouvoir l'éducation et la formation, tout en affirmant la liberté de choix et d'engagement personnels. L'ARVEL place la Personne au centre de son projet :

- **Développer ses aptitudes physiques ou sportives, et faire part de ses besoins ou ses capacités (essentiel en petite-enfance)**
- **Développer ses connaissances culturelles et techniques (essentiel chez les enfants)**
- **Développer sa coopération et sa solidarité avec les autres, confronter ses idées et ses actes (essentiel chez les pré-ados)**
- **Développer son autonomie et concourir à la réalisation de son projet personnel (essentiel chez les ados)**

L'ARVEL a pour objectifs de :

- Procurer aux familles un partenaire éducatif, cherchant à aider l'enfant et le jeune à asseoir son autonomie et à se construire dans le respect de soi, en communiquant avec l'ensemble des acteurs de son éducation.
- Présenter à l'enfant ou au jeune une collectivité de vacances, de loisirs, faite à sa dimension. Elle sera lieu d'apprentissage à la vie en collectivité : respect des autres, des locaux et du matériel, participation à l'organisation du séjour et aux tâches de la vie quotidienne.
- Proposer des séjours avec des activités techniques, culturelles, physiques et sportives adaptées à l'âge et au niveau des enfants et des jeunes.

Pour ce faire, l'ARVEL se donne les moyens suivants :

1. L'ARVEL a le souci de la sécurité physique et affective des enfants et des jeunes dont elle a la charge. Elle s'attache à choisir ses directeurs avec sérieux.
Un membre élu du bureau de l'association est chargé des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Il recrute les Directeurs, valide le choix des Adjoints et des Cuisiniers, communique au Directeur les consignes de recrutement émises par l'Association.
2. L'ARVEL a le souci de respecter les enfants et les adultes dans leurs rythmes de vie, leurs différences culturelles et physiques, et cherche à sensibiliser tous les acteurs du séjour au respect mutuel.
 - a. Les Directeurs prévoient les modes d'organisation du séjour afin qu'ils permettent l'intégration d'enfants ou de jeunes issus de milieux très divers (intégration, respect des régimes alimentaires...)

- b. Les Directeurs s'assurent que leurs équipes veillent à ce que les enfants se sentent tout d'abord en vacances en tenant compte de leur désir d'activité et de leur rythme de vie.
3. L'ARVEL s'assure que chaque Directeur propose une organisation où chaque participant pourra trouver sa place (petits groupes, adulte référent, espace de paroles...)
 - a. Les Directeurs élaborent un projet de direction qui est validé par l' élu chargé des ACM.
 - b. Les Directeurs choisissent et recrutent leur équipe en référence à ce projet de direction, conformément à la réglementation en vigueur et aux consignes données par l'ARVEL, qui est employeur. Ils s'attachent à la cohérence du personnel avec les objectifs de l'Association. A ce titre, ils font ressortir que les animateurs, et plus généralement tous les membres du personnel, ne sont pas en vacances mais au service des jeunes qui, eux, partent en vacances.
4. L'ARVEL veille à la préparation des séjours par les équipes, elle reste en lien pendant le déroulement du séjour et demande une évaluation effective en fin de centre.
 - a. Les Directeurs rédigent un extrait de leur projet de direction pour qu'il soit communiqué aux familles.
 - b. Les Directeurs construisent leur projet pédagogique avec leur équipe. Ce projet, porteur de toutes les composantes de l'ACM, sera régulièrement évalué.
 - c. Dans un souci d'amélioration, une fiche d'évaluation qualitative est remise aux familles.
 - d. Les Directeurs s'engagent à communiquer un bilan de séjour au Conseil d'Administration, dans le mois suivant la fin de leur ACM, par l'intermédiaire de l' élu qui en est chargé. Ce bilan en fin de séjour actera le déroulement et les remarques des participants.
5. L'ARVEL veille à une communication régulière avec les familles.
 - a. Les services de l'ARVEL fournissent un résumé du projet et un topo propre à chaque séjour. Ils tiennent à la disposition des familles et des organismes de tutelle un projet complet et détaillé.
 - b. Durant le déroulement du séjour, les Directeurs ou leurs représentants restent en lien avec le siège de l'Association et l' élu chargé des ACM.
 - c. Les Directeurs s'engagent à assurer la communication avec les familles avant, pendant et après leur séjour, notamment par des moyens téléphoniques, sites Internet, albums photos.
6. L'ARVEL cherche à favoriser le développement personnel des enfants et des jeunes, tout en étant vigilant à respecter leurs capacités physiques, au travers d'activités au sein desquelles l'imagination et la créativité trouvent leur place.

Les Directeurs veilleront à ce que leurs équipes proposent des animations exceptionnelles (journées à thème – veillées costumées – grands jeux...). Elles permettront aux enfants et aux jeunes de sortir de leur cadre habituel et de stimuler leur imagination et leur créativité.
7. L'ARVEL, au-delà de l'activité, cherche à favoriser la connaissance de l'environnement naturel géographique, historique, social du lieu d'implantation du Centre de Vacances.

Les Directeurs veilleront à sensibiliser leurs équipes à l'environnement immédiat des lieux de déroulement du Séjour de Vacances : connaissance des particularités régionales, des habitudes de vie, des spécialités culinaires, du patrimoine local.